

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 16 h, le 31 mai 2007.

Sont présents :

Mme Andrée P. Boucher, mairesse de Québec, présidente
Mme Danielle Roy-Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, vice-présidente du comité exécutif
Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis

Sont absents :

M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La présidente ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2007

Résolution n° E-2007-34

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 19 avril 2007.

Adoptée à l'unanimité

Information sur le travail des commissions

Des informations sont données sur le travail accompli dans les commissions de la CMQ.

Cotisation au congrès annuel de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° E-2007-35

De renouveler l'adhésion annuelle de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à l'Alliance des villes des Grands Lacs du Saint-Laurent, au montant de 15 000 \$ CAN.

Référence : Mémoire du 7 mai 2007
Certificat du
trésorier : CT-2007-101
Responsable : Communications et consultations

Adoptée à l'unanimité

Participation au congrès annuel de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Résolution n° E-2007-36

D'autoriser la présidente de la CMQ, Mme Andrée P. Boucher ou, à défaut, monsieur François Picard, ainsi que monsieur Benoît Massicotte, à participer au congrès annuel de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent à Grand Rapids au Michigan (USA) du 11 au 13 juillet 2007 et à encourir les frais afférents à leur participation.

Référence : Mémoire du 11 mai 2007
Certificat du
trésorier : CT-2007-102
Responsable : Communications et consultations

Adoptée à l'unanimité

Engagement temporaire d'un coordonnateur au développement économique

Résolution n° E-2007-37

De procéder à l'engagement temporaire de monsieur Serge Duclos à titre de coordonnateur au développement économique jusqu'au 31 décembre 2007 sur la base d'une rémunération [REDACTED] et des conditions de travail de la CMQ applicables au personnel temporaire.

Référence : Mémoire du 25 mai 2007
Certificat du
trésorier : CT-2007-103
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement de l'assurance responsabilité des officiers et administrateurs

Résolution n° E-2007-38

D'accepter l'offre de La Capitale assurances, selon l'option de 3 ans (16 juin 2007 au 16 juin 2010) au montant annuel de 29 950 \$ plus taxes, pour l'assurance de la responsabilité civile professionnelle et erreur et omission des dirigeants et administrateurs, pour une couverture de 1 000 000 \$ avec une franchise de 10 000 \$.

D'autoriser le secrétaire-trésorier, ou en cas d'absence ou d'empêchement d'agir, le directeur général à compléter tous les documents nécessaires pour l'obtention de la couverture d'assurances.

Référence : Mémoire du 31 mai 2007
Certificat du
trésorier : CT-2007-107
Responsable : Secrétariat et trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Embauche pour la période estivale d'un étudiant

Résolution n° E-2007-39

De procéder à l'engagement de Monsieur Guillaume Charest-Hallée à titre d'étudiant en aménagement du territoire pour une période de 12 semaines.

De fixer sa rémunération au [REDACTED] à raison de 35 heures par semaine, pour [REDACTED] incluant les avantages sociaux.

Référence : Mémoire du 24 mai 2007
Certificat du trésorier : CT-2007-104
Responsable : Coordonnateur en aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Marathon des Deux Rives

Résolution n° E-2007-40

D'accorder une aide financière de 25 000 \$ pour la dixième édition du Marathon des Deux Rives Lévis/Québec qui se tiendra le 28 août 2007.

D'informer l'organisation du Marathon des Deux Rives ainsi que les villes de Québec et de Lévis que la contribution de la CMQ doit refléter la contribution monétaire des villes et MRC du territoire métropolitain à cet événement et que, par conséquent, les villes et MRC du territoire, et en particulier les villes de Québec et de Lévis, n'ont pas à être sollicitées pour une contribution monétaire additionnelle à l'événement.

D'autoriser la présidente, Madame Andrée P. Boucher, et le secrétaire-trésorier, M^e Pierre Rousseau, ou en leur absence ou empêchement d'agir, la vice-présidente du comité exécutif, madame Danielle Roy Marinelli et le directeur général, Monsieur Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 8 mai 2007
Certificat du trésorier : CT-2007-105
Responsable : Conseiller en développement économique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2007-41

De prendre acte du bordereau d'information en date du 31 mai 2007 contenant les documents suivants :

- a) Note sur une demande d'avis du MAMR concernant le règlement No 247-03-2007 de la MRC de la Nouvelle-Beauce modifiant son schéma d'aménagement et de développement révisé.
- b) Note sur une demande d'avis du MAMR concernant le règlement de contrôle intérimaire n° RV-05-92 de la Ville de Lévis modifiant le RCI n° RV-2005-03-54.
- c) Note sur une demande d'avis du MAMR concernant le règlement RV-2007-05-99 modifiant le règlement RV-2005-04-12 de contrôle intérimaire sur la protection du littoral, des rives et des plaines inondables, secteur Saint-Romuald – Ville de Lévis.
- d) Conférence présentée par Marc Rondeau au Forum organisé par la ZIP de la région de Québec et Chaudières-Appalaches concernant le développement durable du fleuve Saint-Laurent.
- e) Lettre du secrétaire-trésorier à Mme Connie Orhonienhawi Meloche déclinant la demande relative à la formation d'une «alliance stratégique» à la mémoire des personnes décédées lors de la construction du Pont de Québec.
- f) Lettre datée du 27 avril 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à la mairesse de Lévis confirmant la conformité du règlement no RV-2007-05-92 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro RV-2006-03-54 (item b) de ce bordereau).

Référence : Bordereau d'information du 31 mai 2007
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2007-42

Les membres prennent connaissance du bordereau et posent des questions sur les dépenses. Les réponses données satisfont les membres du comité exécutif.

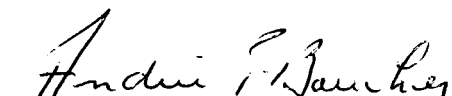
D'approuver le bordereau de dépenses soumis par le secrétaire-trésorier faisant état des chèques émis du 1^{er} au 31 mars 2007 au montant de 135 666,87 \$, plus 42 630,80 \$ pour les salaires versés du 1^{er} au 31 mars 2007.


Référence : Bordereau de dépenses du 23 mai 2007
Certificat du
Trésorier : CT-2007-110
Responsable : Secrétaire trésorier

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.


PRÉSIDENTE


SECRÉTAIRE